ABMH
Société par Actions Simplifiée (Unipersonnelle)
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 13, Rue de la Motte – 41000 BLOIS
Société en cours d'immatriculation

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 5 SEPTEMBRE 2024

Le soussigné :

- Monsieur Alexander MELIKYAN demeurant 13, Rue de la Motte – 41000 BLOIS,

agissant en qualité de seul associé de la société par actions simplifiée unipersonnelle ABMH, au capital de 1 000 euros, dont le siège social est situé 13, Rue de la Motte – 41000 BLOIS, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 5 septembre 2024,

a procédé à la nomination du premier dirigeant de la Société.

L'associé unique décide de nommer :

- en qualité de Président de la Société, pour une durée indéterminée :
  - Monsieur Alexander MELIKYAN demeurant 13, Rue de la Motte – 41000 BLOIS,

Monsieur Alexander MELIKYAN disposera, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Alexander MELIKYAN accepte les fonctions qui viennent de lui être confiées et déclare n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, Monsieur Alexander MELIKYAN a droit à une rémunération dont les modalités seront fixées par décision de l'associé unique.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Alexander MELIKYAN
« Bon pour acceptation du mandat de Président »

Bon pour acceptation du mandat de Président